

Coworking, fablabs, makerspaces : comment le gouvernement veut dynamiser les tiers lieux

Le rapporteur de la mission lancée par le gouvernement sur les tiers lieux a rendu son rapport : si plus de 1800 structures existent déjà, il est nécessaire de les accompagner dans leur développement et de les penser comme des acteurs centraux de la vie des territoires.

Temps de lecture : minute

2 octobre 2018

L'avenir des territoires passe-t-il par les tiers lieux ? Oui, a répondu la Fondation Travailler autrement, dont le président Patrick Lévy-Waitz a remis au secrétaire d'État chargé de la cohésion des territoires son rapport, alors qu'il avait été investi en février d'une mission sur le sujet. Intitulé *Tiers lieux, un défi pour les territoires*, il constitue un véritable plaidoyer pour la création de tiers lieux en région et liste 28 propositions, articulées autour de trois axes majeurs, pour développer de tels lieux dans les territoires.

D'abord, Patrick Lévy-Waitz rappelle qu'il est nécessaire de préserver, renforcer et mettre en avant la diversité des tiers lieux. "*Le coworking n'est que la partie émergée de l'iceberg*, souligne-t-il. *Mais il n'est certainement pas la forme la plus adéquate pour redynamiser tous nos territoires.*" Si les tiers lieux se sont structurés dans les grandes métropoles autour des espaces de coworking, qui offrent une vitrine glamour au secteur, difficile de réduire les 1800 tiers lieux existants à cet épiphénomène. L'idée est donc d'adapter les tiers lieux aux besoins des territoires, qui sont nombreux et divers.



À lire aussi

S'éloigner des sentiers battus pour mieux se démarquer ?

Mais aussi de prioriser ces besoins. Le rapport préconise ainsi de consolider l'existant, en aidant les structures déjà en place à se développer mais également la création de quelque 300 catalyseurs, appelés fabriques des territoires, implantés dans des zones où le maillage est incomplet. Au-delà de leur mission de soutien à la création, ces tiers lieux *"doivent avoir une taille suffisante pour constituer de véritables hubs territoriaux, ayant vocation à déployer un ensemble de services pouvant résonner sur l'ensemble du territoire, à accueillir et susciter de l'activité et de l'animation à l'échelle de bassins d'emploi et de vie"*, explique le rapport en citant notamment des activités de formation ainsi que des partenariats avec des entreprises.

Accompagner, y compris financièrement

Pour mener à bien ce projet, une seule priorité : l'accompagnement de ces tiers lieux qui *"peinent souvent à trouver leur modèle économique et à atteindre une taille critique pour pouvoir impacter le territoire"*, rappelle le rapport. La Fondation Travailler autrement recommande ainsi d'une part de structurer le mouvement des tiers lieux autour d'un acteur central qui prendrait la forme d'un réseau national regroupant l'intégralité des acteurs. À lui ensuite d'assurer une interface avec les acteurs publics, de répertorier et donner de la visibilité aux structures locales et d'animer le fonds de soutien à l'innovation des acteurs territoriaux.

Car c'est bien l'autre axe de développement des tiers lieux : sans un investissement conséquent, ils sont voués à vivoter. Le rapport chiffre à 60 millions d'euros sur trois ans les besoins du projet, ventilés entre la création des fabriques de territoire (40 millions), la mise en place d'outils mutualisés (5 millions) et le fameux fonds de soutien à l'innovation (15 millions). Et la fondation préconise également de multiplier les investissements public-privé grâce à la création d'un fonds *"de type investissement socialement responsable" (ISR) de 50 millions d'euros qui pourrait accompagner les entrepreneurs des tiers lieux et les collectivités souhaitant acquérir ou transformer un espace pour en faire un tiers lieu"*.

Valoriser le travail des gérants de tiers lieux

Enfin, Patrick Lévy-Waitz souligne qu'il est nécessaire de *"protéger ceux qui font vivre les tiers lieux"*. C'est pourquoi le rapport accorde une importance capitale à la professionnalisation du métier d'animateur de ces lieux pas comme les autres. Le document précise ainsi qu'il est urgent de *"définir et intégrer le métier de créateur de tiers lieux à la grille des métiers et la reconnaissance officielle des compétences"*. Cela ouvrirait la voie à une certification de programmes de formation listant les compétences nécessaires au métier (gestion de projet, gestion

administrative, animation de territoire...).

Et, au-delà des formations à certifier, le rapport estime nécessaire de créer une académie nationale des tiers lieux, qui se décline à la fois en ligne et de manière physique. *"Il s'agira de consolider l'offre de formation par un mouvement de convergence des formations existantes au sein d'une académie nationale des tiers lieux"*, explique la fondation. Le chemin du développement des tiers lieux est donc encore long mais la route est bien tracée. Il ne reste plus qu'à accélérer.

Article écrit par Geraldine Russell